

stances présentes semblent rendre nécessaires.

Nous ne doutons pas que nos concitoyens, après avoir pris connaissance des propositions qui pourraient leur être soumises au sujet des réformes de notre législation douanière, viendront étudier cette grave question avec leurs collègues de la Chambre consultative et nos principaux chefs d'industrie. Ils ne se croient pas autorisés, en effet, à donner un avis défini sur les questions qui leur seront soumises.

De son côté, le gouvernement voudra certainement consulter toutes nos chambres de commerce et procéder à une enquête sérieuse et approfondie, avant de présenter à l'Assemblée les nouveaux tarifs de douanes.

Le Comice tiendra cette année, à Roubaix, les concours qui ont été annoncés pour l'année dernière et qui n'ont pu avoir lieu à cause des événements.

Le jour est fixé au lundi 4 septembre, toutefois, si la peste bovine existait encore à cette époque, tant en France qu'en Belgique, et que les arrêtés sur la circulation des bestiaux n'étaient pas rapportés, le concours n'aurait pas lieu.

Outre les animaux reproducteurs des espèces bovine, et porcine et ceux de basse cour, l'exposition comprendra les instruments et machines agricoles et des concours de la culture et de maréchalerie, auront lieu en même temps.

Les animaux de tout le département du Nord et des arrondissements belges d'Ypres, Tournai et Courtrai, seront admis à ce concours, ainsi que les machines agricoles de toute provenance.

Le Comice décernera, cette année, ses primes cantonales pour la bonne tenue des exploitations dans le canton d'Armentières.

Les récompenses pour l'enseignement agricole dans les écoles primaires seront décernées dans les cantons de Pont-à-Marcq, Quessoy-sur-Deûle, Tourcoing-Nord et Roubaix.

Le Comice rappelle que les certificats des anciens serviteurs agricoles devront être remis avant le 15 juin.

Les déclarations pour les divers concours et les certificats des agents agricoles doivent être adressés à M. le secrétaire général du Comice, rue Jemmapes, 61, ou chez M. Tancrez, rue de la Préfecture, 13, à Lille.

La médaille militaire a été conférée aux sous-officiers et soldats du corps de la gendarmerie dont les noms suivent :

- Adolphe-Alfred Dieblod, maréchal-des-logis fourrier, vagonniste au quartier-général de l'armée du Nord;
- Jean-Baptiste, maréchal-des-logis, détaché à la prévôté de l'armée du Nord;
- Henri-Joseph Delcourt, brigadier détaché à la prévôté de l'armée du Nord;
- Jean-Joseph-Marie Ollivier, gendarme, détaché à la prévôté de l'armée du Nord;
- François-Antoine Hesse, gendarme, détaché à la prévôté de l'armée du Nord;
- François Delamare, ouvrier d'Etat de 2e classe à Douai;
- Victor-Jean-Michel Carnel, surveillant de 3e classe dans le service télégraphique à l'armée du Nord; 11 ans de service, 1 campagne. — S'est distingué à Châteaudun et à Saint-Omer.

Dans certaines localités du Nord, les vérificateurs de l'enregistrement déploient, depuis quelques jours, une rigueur inusitée pour la stricte exécution des dispositions qui régissent le timbre. Nous croyons utile de publier les renseignements suivants, qui intéressent la question :

Un décret du 5 septembre 1870, porte : « L'impôt du timbre est aboli sur les journaux ou autres publications. » Cette disposition s'applique aux écrits périodiques, et nullement aux affiches faites dans un but commercial ou dans

un intérêt privé.

L'article 69 de la loi du 27 avril 1816 n'étant point abrogé, il y a lieu d'en maintenir l'application.

L'administration de l'enregistrement considère, d'ailleurs, comme nouvelle affiche et exige l'apposition d'un second timbre sur toute bande, toute indication complémentaire portée à la main ou par l'impression, sur une affiche déjà revêtue du timbre légal, bien que les indications complémentaires soient faites dans le même but commercial et dans le même intérêt privé.

Nous ne savons jusqu'à quel point la jurisprudence donnerait raison à l'administration de l'enregistrement; mais, en tout état de choses, il nous paraît utile de publier le renseignement.

Une scène de désordre, qui a eu son commencement à la gare de Douai, et sa fin à celle d'Arras s'est passée avant-hier matin.

33 sergents et caporaux, légèrement ivres, partis de Lille à 8 heures 53, allant à Versailles, se mirent, pendant l'arrêt de Douai, à chanter de manière à occasionner du désordre. Sur les injonctions d'un officier défendant ce tapage, ils crièrent : Vive Paris ! Vive la Commune ! injurièrent leur chef et les personnes intervenues.

De Douai on télégraphia à Arras, et à leur arrivée ces sous-officiers furent arrêtés, désarmés et conduits en prison. La justice militaire informe.

Le cinquième tirage de l'emprunt 1868 de la ville de Lille aura lieu le 1er juin. Il se composera des numéros de 149 obligations remboursables à 500 francs, le 1er juin et prochain avec le coupon échu.

En vertu d'une autorisation de M. le ministre des finances, du 18 avril 1871, les services des lignes des Antilles et de New-York, exécutés par les paquebots de la Compagnie générale transatlantique, seront réorganisés, à partir du mois de mai courant, comme suit :

Lignes du Mexique et des Antilles, de Saint-Nazaire à Colon-Aspinwal. — Départ de Saint-Nazaire, le 8 de chaque mois, à midi.

Lignes du Mexique et des Antilles, de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz. — Départ de Saint-Nazaire, le 14 de chaque mois, à midi.

Ligne du Havre-Brest à New-York, Départ de Brest, le samedi, à midi, tous les quatorze jours.

Des renseignements fournis à la Société centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais, il résulte qu'un cinquième seulement des blés d'hiver arrivera à maturité. Quant aux blés d'automne qui ont été semés en février, tout dépendra du temps à venir; jusqu'ici ils promettent beaucoup. — Enfin, les blés de mars sont, en général, beaux, ainsi que les orges et les seourgeons. — Les oillettes et les lins viennent bien; et les betteraves présentent un aspect satisfaisant.

M. le Percepteur de la Réunion de St-Omer vient d'adresser la lettre suivante à M. le rédacteur-gérant de l'Indépendant de Saint-Omer :

« A Saint-Omer, le 2 Mai 1871.  
« Le Percepteur de la Réunion de Saint-Omer à M. Guermont, demeurant rue des Trépassés, 4.  
« Je vous invite à vouloir bien payer, sans délai, les termes échus de vos contributions.  
« Je compte sur votre exactitude pour vous épargner, ainsi qu'à moi, le désagrément des poursuites.  
« J'ai l'honneur de vous saluer.  
« De Bertholdi »  
Voici la réponse qui lui a été faite par le propriétaire du journal :  
« Monsieur le percepteur,  
« La lettre comminatoire, que vous ve-

nez de m'adresser, l'aurait soulevé de ma part aucune réclamation, si je m'étais trouvé vis à vis de l'Etat, au nom duquel vous me l'adressez, dans la même situation que les autres contribuables, car tout citoyen comprend que, dans les tristes et exceptionnelles circonstances où la France se trouve, il faut que chacun s'aide à faire honneur à ses obligations. Mais vous n'ignorez pas que si je suis débiteur de l'Etat depuis le mois de janvier, l'Etat est débiteur envers moi depuis un temps plus considérable, car depuis le 5 septembre 1870, les cautionnements exigés jusqu'à des éditeurs de journaux politiques sont abolis, à cette date du 9 mai, non seulement je n'ai pu obtenir le remboursement de mon cautionnement, mais on ne m'a même pas payé les intérêts de la somme détenue. N'est-il pas naturel, Monsieur le Percepteur, que l'Etat me paye, avant qu'il ne me force par des poursuites à le payer ? Notez, d'ailleurs, qu'en supposant que les rentes de mon cautionnement me soient soldées, elles ne le seront qu'au taux de 3 pour cent, mais vous savez bien que si l'on m'avait remboursé le jour où les cautionnements avaient été supprimés, ce n'est pas 3 pour cent, mais 6 pour cent que mon argent m'aurait rapporté, de sorte que le préjudice résultant pour moi du non-remboursement de mon cautionnement m'a fait réellement perdre le double du revenu de ce cautionnement. Avouez, monsieur le Percepteur, que la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et qui a provoqué cette réponse, doit me paraître au moins étonnante, et permettez-moi de vous prier à mon tour, de vouloir bien me solder le plus tôt possible les termes échus de la rente de mon cautionnement en attendant que l'Etat puisse me rembourser un cautionnement de venu sans objet.

« CH. GUERMONTEZ »

Un jeune homme, habitant un faubourg des environs de Lille, avait quitté il y a peu de temps, le domicile paternel pour suivre une femme de mœurs équivoques. En possession d'une faible somme d'argent, le jeune homme alla s'installer avec sa dulcinée dans une chambre à Wazemmes. Bientôt les ressources s'épuisèrent et un beau matin, l'amoureux, un peu refroidi, trouva la bourse vide. La situation devint critique et les créanciers exigeants. La frayeur et le désespoir accablèrent le trop sensible jeune homme, qui, la nuit dernière, tenta de se brûler la cervelle à l'aide d'un revolver. La balle traversa la mâchoire et alla se loger dans le crâne. On craint qu'il ne survive pas à ses blessures. (Mémoires).

Un individu, nommé Jean-Baptiste C..., demeurant à Roubaix, rue de la Redoute, a été surpris, la nuit dernière, dans l'église de Croix où il s'était introduit à l'aide de fausses clefs.

Un capitaine de garde nationale, venant de Paris, a été assassiné ces jours derniers à Arras. Cet individu est porteur d'un laissez-passer, signé Rossel, et vient, dit-il, pour se procurer de l'argent et offrir ses services à Versailles.

Seulement, il est acquis à sa charge qu'il est membre de l'Internationale et que ses antécédents ne sont pas irréprochables. La justice informe.

Les journaux de Lille constatent que, malgré les événements, la fête du Broquet a été signalée hier, par un assez grand nombre de mariages.

C'est mercredi, 17 mai, que doit avoir lieu, au grand théâtre de Lille, le concert donné par les professeurs du conservatoire de Strasbourg et les solistes de l'orchestre de théâtre de cette ville.

Le produit de ce concert est destiné aux familles de Strasbourg réduites à la misère depuis le bombardement.

**Courrier du Soir**  
LA JOURNÉE DU 14 MAI  
LA PRISE DU FORT DE VANVES.  
La prise du fort de Vanves est le ré-

sultat naturel des attaques faites sur le couvent des Oiseaux et le petit collège de Vanves. L'investissement de Vanves était complet hier matin; le génie a fait ses travaux de cheminement dans l'intérieur du village, et le procédé suivi pour l'attaque de ce second fort est beaucoup moins strict que celui employé pour réduire le premier.

Vanves est en relation avec le fort de Montrouge par un souterrain qui a pu servir à l'évacuation; mais il est à peu près certain que la garnison s'est dissimulée par petits groupes. La prise du fort a eu pour résultat immédiat de nous permettre d'ouvrir une tranchée parallèle encore plus rapprochée du rempart que celle en avant de Mortemart. La brèche sera donc ouverte sur deux points au moins et peut-être sur trois.

On a supposé qu'un combat d'artillerie avait eu lieu entre nos chaloupes canonnières et celles de l'ennemi embossées en avant du viaduc d'Auteuil. Ce n'est pas à la flottille qu'est dû ce résultat important, nous l'avons obtenu grâce à la batterie construite dans l'île Saint-Germain, et on a pu voir les faits confirmés dans les journaux de la Commune.

Les tranchées du bois de Boulogne, ne sont plus inquiètes, comme elles l'ont été pendant les trois premières nuits, par les gardes nationaux échelonnés derrière de petites tranchées faites en avant du rempart; hier, seulement, les bastions 64 et 65, qui regardent la partie du bois qui accède au village de Boulogne, ont été réarmés et ont lancé leurs obus sur nos travailleurs. Des pièces volantes établies derrière nos épaulements ont fait cesser les feux et nous continuons nos travaux à l'abri du feu.

Un conseil de guerre tenu il y a quelques jours, avait eu pour résultat une prise d'armes qui n'a pas abouti; elle s'était opérée sur une échelle énorme; le maréchal Mac-Mahon avait passé la nuit dans la villa Rothschild attendant un signal qui n'est pas venu. Hier, de neuf heures à onze heures, un nouveau conseil de guerre a réuni, à la Préfecture, sous la présidence de M. Thiers, le maréchal Mac-Mahon, le général Vinoy, les généraux Douai, de Cissey, Ladmirault, le ministre de la guerre, les généraux commandant l'artillerie et le génie, et tous les chefs d'état-major.

Nous n'avons pas la prétention de savoir ce qui a été décidé dans cette réunion, et si une circonstance inattendue nous en eût livré le secret, nous resterions fidèles à nos principes de discrétion et nous nous garderions bien de le révéler; cependant, on connaît l'ordre du jour de la réunion; il a porté sur le point précis où se fera la brèche et à quelle distance on l'entamera.

Le général Douai et le général Ladmirault, dans ces réunions, prouvent de très hautes facultés militaires; le général de Cissey paraît aussi révéler des qualités de premier ordre. Il y a, dit-on, en lui toutes les hautes conditions que nécessite le commandement en chef d'une grande armée.

Hier, à une heure et demie, le général Vinoy a passé en revue toute la division Farou, réunie au plateau de Satory. Rarément troupes eurent meilleure figure sous les armes. Nous avons constaté avec tristesse que les effectifs des bataillons sont diminués.

Une chaude allocution du général en chef de l'armée de réserve a cependant encore promis à ces braves des travaux difficiles dans un délai très rapproché.

**Dépêches télégraphiques**  
Service particulier du Journal de Roubaix.  
Versailles, 16 mai.  
La canonnade continue.  
Aucun autre fait militaire.  
Les bureaux de l'Assemblée, ont nom-

mé, hier, une Commission pour examiner le traité. La majorité discutera vivement l'échange de territoire et de population proposé par M. de Bismark.

Paris, 15 mai, midi.  
Les troupes de Versailles sent sur les remparts devant la porte de la Muette et jusqu'à la porte d'Issy; ils échangent des fusillades avec les insurgés sur les remparts.

Les ledérés ont été chassés des redoutes entre Vanves et Issy.

Au jardin des Tuileries, ils ont établi une batterie pour faire un feu de flanc sur les Champs-Élysées.

Il est hors de doute qu'une grande conspiration, qui a des ramifications très étendues, existe à Paris contre la Commune. Le palais ainsi que le jardin de Luxembourg sont fermés et occupés par quatre bataillons; on craint un soulèvement.

Berlin, 15 mai 1871.  
Dans la séance de la Commission des pétitions du parlement, le commissaire du gouvernement a déclaré qu'à tous les vaisseaux allemands qui n'étaient pas encore légalement condamnés au moment de la conclusion des préliminaires de paix, il sera rendu leur propriété en nature, et que les navires qui étaient condamnés à cette époque seront indemnisés.

Washington, 15 mai 1871.  
La Commission du Sénat a fait un rapport favorable sur le traité concernant l'Alabama.

**DEUXIÈME CONSEIL DE GUERRE**  
DE LA TROISIÈME DIVISION MILITAIRE  
présidence de M. Robillot, lieutenant-colonel  
Audience du 12 mai

Les deux frères Stien, gardes mobilisés du Nord, ont été condamnés à cinq ans de travaux publics pour désertion à l'étranger en temps de guerre.

Géronnez, garde mobile du Nord, condamné à la même peine quelque temps avant, s'est pourvu en révision. Le jugement a été confirmé.

**Commerce**

HAVRE. — SAMEDI 13 MAI. — COTONS. — La demande avait vigoureux pour le disponible et les prix se sont raffermis pour les petites sortes d'Amérique et on a encore raïdi pour les bons cotons. Il faut voir le très-ordinaire Louisiane à 97 fr. Les Oomra ont aussi provoqué plus d'attention et un bloc de 1000 b. a été traité à 77 fr. C'est toujours sur le livrable, toutefois, que se porte la plus grande demande, et bien que toutes les affaires ne figurent pas à la cote, nous avons eu néanmoins beaucoup à noter.

Les petites désignations d'Amérique se sont tendues, et nous avons une hausse assez sensible à signaler pour les sortes supérieures, on a fait ainsi de l'ordinaire Louisiane à 71 et à 72 fr., du strict good ordinary en charge de 87 à 87 fr. 50, du good mer, sur échantillon à 89 fr. 50, du good ordinary à low middling chargeant à 92 et 92 fr. 50, et l'on n'a plus rien trouvé depuis ainsi. — Enfin, on a payé 95 fr. pour du fully low middling Louisiane chargeant.

En George, il s'est fait du low-middling à 89 fr., du middling à 92 fr.; on a fait en outre du Texas middling à 97 fr., puis à 98 fr. Les Oomra par navire nommé ou embarquement mai et juin, restent à 69 fr.

A terme, on a payé 90 fr. pour quelques lots de Louisiane low-middling sur les mois prochains.

Les ventes notées à 4 heures, vont à 9,245 b. dont plus de 3,000 b. en disponible. Avec quelques affaires non cotées, elles dépasseraient 10,000 balles.

Il y a plus d'une année que nous n'avions eu une pareille journée.  
Laines. — La demande continue, à prix raides, et on a de nouveau noté 60 b. Buenos-Ayres, suint, de 140 à 160 fr. les 100 kilogrammes; mais il a dû se faire, en outre, une centaine de balles environ qui ne figurent pas à la cote.

Un décret du 28 décembre 1870 autorisant l'inscription dans le JOURNAL DE ROUBAIX des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES ET DES ACTES DE SOUS-ÉTAT du département du Nord.

**ANNONCES**

Etude de M<sup>e</sup> DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays

**ROUBAIX**  
au hameau des Trois-Ponts  
26 ares 58 centiares

**de terre en Labour**  
occupés par Elvise Crochon  
Tenant de levant et midi à Mme veuve Fremaux et à M. Pierre Watteau, de couchant à la dite veuve Fremaux, et de Nord à Mme Fremaux, sentier entre deux.

**A vendre**  
pour en jouir de suite

L'an 1871 le jeudi 1er juin, à trois heures de relevée, M<sup>e</sup> DUTHOIT, procédera en son étude à la vente publique, au plus offrant, de la propriété sus-désignée.

870

Etudes de M<sup>e</sup> DUTHOIT et TACQUET notaires à Roubaix.

**ROUBAIX**  
rue du Fort.

**A VENDRE**  
3 ares 42 centiares de

**TERRAIN**

ce terrain clos de murs est presque entièrement excavé, il présente à la rue un front de 26 mètres environ

Sur son emplacement existe le théâtre populaire lequel ne fait pas partie de la vente.

L'an 1871, le jeudi 25 mai, à trois heures de relevée, il sera procédé par le dit notaire, en l'étude de M<sup>e</sup> DUTHOIT, rue du Pays à la vente publique au plus offrant de ladite propriété.

869

Etude de M<sup>e</sup> DUCHANGE, notaire à Roubaix, rue Pelfart, 71

**VENTE**  
DE

**HUIT CRÉANCES**

S'élevant ensemble à  
**60,093 fr. 85 cent.**  
Dépendant de la faillite WATTEL.

PRUS et fils, de Roubaix.

Plus, toutes créances dépendant aussi de la même faillite, qui pourraient avoir été omises, ainsi que tous recours pour raison des dividendes payés, lorsque ces dividendes auront donné ou pourraient donner total excédant le montant des créances.

Le mardi 13 juin 1871, à trois heures précises de relevée, il sera procédé à la vente desdites créances, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUCHANGE, notaire à Roubaix.

S'adresser pour les renseignements :

1<sup>o</sup> Audit M<sup>e</sup> DUCHANGE, notaire.  
2<sup>o</sup> Et à M. RUFFELET, rue Nationale, 53, à Tourcoing, syndic de la faillite.

877

Etude de M<sup>e</sup> TACQUET, notaire à Roubaix

Roubaix, rue Philippe-le-Bon

**A Vendre**  
en totalité ou par lots

**Une belle propriété**  
nouvellement construite, composée de 12 maisons.

847

**Capitaux à Placer**  
sur hypothèque

S'adresser à M<sup>e</sup> VALENDUCQ notaire à Lannoy. 794

Etude de M<sup>e</sup> HERLIN, notaire à Lille, Square Jussieu 17.

**VILLE DE LILLE**  
**A LOUER présentement**  
près du marché de la nouvelle aventure

Une maison avec jardin et atelier rue de l'hôpital St.-Roch. n<sup>o</sup> 8.  
S'adresser pour les conditions au dit notaire HERLIN. 859

Pottes, près Templeuve (Belgique)

**A Vendre**  
**Une JOLIE MAISON**  
de campagne

située près de l'église, bâtie sur un hectare de terre, cour, porte-cochère, remise, jardins murillés remplis d'arbres fruitiers en pleins rapports et le reste de la propriété en prairie.

S'adresser, au propriétaire à Pottes, ou rue Nain, 24, à Roubaix au concierge. 864

**A Vendre**  
pour en jouir de suite

**Une belle Maison**

à deux étages, sise à Roubaix à proximité de la place, propre à tous usages et notamment à usage de marchand.

L'acquéreur pourrait conserver les 3/4 du prix à l'intérêt de 5 %.

S'adresser à M<sup>e</sup> VAHE, notaire à Roubaix successeur de M<sup>e</sup> COTTIGNY. 856

**A Vendre**  
à un prix modéré

**UNE BELLE JUMENT**  
poulinière très convenable pour un fermier et s'attelant parfaitement seule et à deux.

S'adresser rue neuve, 62, Roubaix. 867

**A Vendre**  
TRÈS BON PIANO

neuf, d'une des 1<sup>ères</sup> fabrications de Paris, à vendre à bas prix, pour cause de départ. Ecrire à M. C. D. Post restante, à Lille. 873.

**A vendre**

2 Calandres suspendues, 4 roues.  
S'adresser chez M. Cantet faubourg Saint-Maurice, à Lille. 868

**A Vendre**  
à Tournai avec de grandes facilités de paiement, ou à louer à long terme.

1<sup>o</sup> Une teinturerie en toutes couleurs de laines, fil et coton, et une teinturerie en bleu de cuve, pouvant teindre 5 à 6000 kilog. par semaine, avec la moitié de la clientèle assurée.

2<sup>o</sup> Un tissage de nouveautés pour robes composé de 120 métiers de différentes largeurs avec apprêt et impression.

S'adresser rue des Moulins, Tournai. 786

**Maison et Magasin**  
**A Louer**  
place Sainte-Elisabeth.  
S'adresser Quai de Watrelow, 7. 876

**A louer**  
pour en jouir de suite

**Une belle et vaste MAISON**  
avec porte cochère, écurie pour plusieurs chevaux, remise, grand jardin parfaitement planté d'arbres en plein rapport, située à Roubaix, rue de Lannoy, 108.

S'adresser pour la visiter, même rue, et pour traiter à la même adresse, ou à Tournai, rue des 7 Fontaines, 55. 753